

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 SEPTEMBRE 2023

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12

PROCÈS-VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

* * * * *

L'an deux Mil vingt-trois

Le 18 septembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 12 septembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY – Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN – Marlène GEORGET - Clément BESSON (arrivé à 21h40) – David MENARD – Nathalie TROCHU - Daisy BERANGER – Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT Excusé : Philippe RIGAUX a donné pouvoir.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Nathalie TROCHU, le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023
- 2- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Atlantic'eau
- 3- Demande de subvention exceptionnelle
- 4- Tableau des effectifs : création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences
- 5- Acquisition d'une partie d'une parcelle rue du Stade
- 6- Utilisation du terrain de Football
- 7- Dernières décisions
- 8- Affaires diverses

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE -ATLANTIC'EAU

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport d'activités 2022 ATLANTIC'EAU. Le rapport d'activités est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou sur le site internet d'atlantic'eau à l'adresse suivante :

<https://www.atlantic-eau.fr/> dans la rubrique « télécharger ».

3. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

23-09-01

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association Grand-Auverné Environnement, par courrier reçu le 4 juillet 2023 en mairie, sollicite le conseil municipal afin d'obtenir l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 €. Cette aide contribuera aux fonds nécessaires pour les recours juridiques envisagés à l'encontre du projet de sablière.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

❖ de NE PAS ATTRIBUER de subvention exceptionnelle à l'association Grand-Auverné Environnement.

4. TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

23-09-02

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois à compter du 25 septembre 2023 et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aide à l'entretien des espaces verts et aux travaux de construction ou de réhabilitation.
- Durée du contrat : 9 mois à compter du 25 septembre 2023
- Durée hebdomadaire de travail : 24 h
- Rémunération : échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec CAP EMPLOI 44 et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- ❖ DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions définies ci-dessus.
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

5. ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE – RUE DU STADE

23-09-03

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu un appel téléphonique de Maître Antoine MICHEL, notaire à Riaillé concernant la vente du terrain cadastré A 485 d'une superficie de 750 m² appartenant à Mme Jeannine ROUL. La propriétaire ayant informé les futurs acquéreurs que la commune serait intéressée par l'achat d'une partie de cette parcelle, environ 278 m², car celle-ci se situe derrière la salle l'Asphodèle. Les futurs acquéreurs se sont dit favorables pour céder une partie de la parcelle.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle A 485, environ 278 m², au prix de 7,87 € le m² et s'engage à prendre à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ EST FAVORABLE à l'acquisition d'une partie de la parcelle A 485 après bornage de celle-ci,
- ❖ S'ENGAGE à prendre à sa charge les frais de bornage et de notaire,
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

6. UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

23-09-04

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une demande orale a été faite par le club de football « Petit Auverné Sports » pour l'utilisation du terrain de football de la commune pour les entraînements, leur terrain de football n'ayant plus d'éclairage. Monsieur le Maire explique que le club de football « Petit-Auverné Sports » s'entraîne une semaine sur deux à Châteaubriant sur le terrain synthétique.

Monsieur le Maire a échangé sur le sujet avec le Président de l'US ALVERNE pour l'informer de la demande et lui demander son avis.

Au vu de la fréquentation aux entraînements le mercredi et vendredi en ce début de saison de l'US Alverne, il est préférable que Petit-Auverné Sports s'entraîne le jeudi soir dans un premier temps. Si les effectifs venaient à diminuer au fil de la saison, il serait donc proposé que les entraînements aient lieu le même jour pour les deux clubs afin de minimiser le coût de l'électricité et de l'eau.

Une convention d'utilisation du terrain de football va être rédigée avec le club de Petit-Auverné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le club de football « Petit-Auverné Sports » à utiliser le terrain de football communal le jeudi soir.
- ❖ DIT qu'une convention d'utilisation du terrain de football va être rédigée.

Convention relative à la mise en œuvre d'une « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » :

Signature d'une convention relative à la mise en œuvre d'une Période de Mise en situation en Milieu Professionnel avec Pôle emploi pour l'accueil d'un agent d'entretien pour la période du 28 août 2023 au 20 septembre 2023.

Convention d'objectifs et de financements : Une convention a été signée le 6 mars pour une durée de 3 ans avec la CAF. Un avenant sur la convention bipartite a été rédigé et concerne le bonus « territoire Ctg ».

8. DERNIERE DECISION – DIA**23-09-06**

DIA 6, rue des Rochers du Val : la commune renonce à son droit de préemption.

9. AFFAIRES DIVERSES

Affaire ROUGE Jean-Christophe : Production des conclusions récapitulatives n° 2 au Tribunal à la suite du dépôt du rapport d'expertise.

Affaire PICHOT Dominique : Ordonnance de clôture d'instruction fixée au 4 octobre 2023.

Journée citoyenne du 16 septembre 2023 : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée citoyenne.

Repas de aînés : Le repas des aînés est fixé au samedi 7 octobre 2023 à la Salle l'Asphodèle.

Arrivée de Clément BESSON à 21h40

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

Administration générale : Une rencontre avec le sous-préfet a eu lieu le mardi 22 août 2023.

Mairie : Une réunion pour le lancement des travaux a eu lieu le lundi 4 septembre 2023 avec le maître d'œuvre et les artisans. Les travaux débuteront le lundi 2 octobre 2023. Les prochaines réunions de chantier auront lieu tous les lundis à 16 heures.

Dates des prochains conseils municipaux :

Lundi 16 octobre 2023 à 20h30

Lundi 20 novembre 2023 à 20h00

Lundi 18 décembre 2023 à 20h00

Séance levée à 22h10

A Le Grand-Auverné, le 19 septembre 2023

Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD

La Secrétaire de Séance
Nathalie TROCHU